

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 décembre à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Étaient Présents : Michel MOREL arrivé à 18h45 au point informations diverses, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Denis BERTIN-GUYON Aurélie WALTZER, Marie-Christine POIX, Antoine GRAF, Rose-May GIORGIANNI, Daniel POIX, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Jean-Charles CATTIN, Céline BLONDEAU, Daniel GRAF, Denis POIX-DAUDE

Excusés : Christel GERBER a donné procuration à Anthony BONNEFOY, Isabelle ANDREZ a donné procuration à Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Eric BARBE.

Absent : /

Secrétaire de séance : Rose-May GIORGIANNI.

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe excuse Monsieur le Maire retenu par une autre réunion et qui arrivera en cours de séance du conseil municipal.

Géraldine TISSOT-TRULLARD prend donc la présidence du Conseil municipal et ouvre la séance à 18h.

Aucune observation sur le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2020.

1/ MISE A DISPOSITION APPARTEMENT 6 RUE DES ECOLES

Géraldine TISSOT-TRULLARD rappelle l'incendie de la maison individuelle du 5 décembre 2020.

Elle informe l'assemblée délibérante que la famille Vincent BADEY a été relogée en urgence dans l'appartement situé au 6 rue des Ecoles.

Compte-tenu du manque d'informations concernant la situation personnelle de M. BADEY, Géraldine TISSOT-TRULLARD propose de valider dans un premier temps la mise à disposition de l'appartement à compter du 7 décembre 2020 à Monsieur Vincent BADEY et de revoir lors du prochain conseil municipal de janvier 2021 la durée d'occupation ainsi que les conditions d'occupation soit à titre gracieux ou onéreux.

1 abstention : Daniel GRAF

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

2/ AFFAIRE LIONEL ORDINAIRE

Géraldine TISSOT-TRULLARD propose qu'un protocole d'accord soit signé entre la commune et Lionel ORDINAIRE. Monsieur le Maire propose de valider la solution N°2 du rapport de l'expert en date du 23 novembre 2019 afin d'être en conformité avec l'esprit monument historique dans le respect de l'authenticité du vestige.

La solution N°2 du rapport de l'expert comprend :

Travaux de reprise du désordre principal, du décollement du parement externe par :

- Consolidation pour stabiliser en l'état le parement déformé par un cloutage, coût estimatif : 16 000 € TTC,
- Travaux de réfection du soubassement ; coût estimatif : 9 500 € TTC,

Le coût total de l'opération est de 25 500 € TTC.

Géraldine TISSOT-TRULLARD confirme que les travaux cités ci-dessus seront pris en charge par l'assurance Groupama.

Elle précise que le protocole transactionnel prévoit que Monsieur Lionel ORDINAIRE s'engage à faire réaliser l'ensemble des travaux de reprise et de prendre à sa charge le coût des travaux de reprise en partie sommitale et les travaux de l'arase supérieure et de protection contre les infiltrations.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ VENTE DE TERRAIN A LA SCI DTJP

Denis BERTIN-GUYON, adjoint au maire, rappelle le projet de vente à la SCI DTJP pour la construction d'une crèche située rue des Forges le long de la Jougnena. Il précise qu'il n'y a aucun risque d'inondations.

Il propose de :

- Constater la désaffectation de la parcelle AE 421 et prononcer son déclassement du domaine public de la commune,
- Valider Le procès-verbal de délimitation en date du 2 décembre 2020 et le plan de bornage et de division dressé le 8 décembre 2020 par le Cabinet Thomas PETITE, Géomètre-Expert

Le prix du terrain était de 48 970 € HT pour 590 m².

Il est proposé d'ajuster le tarif à la nouvelle surface de la parcelle cadastrée section AE n°421 objet de la vente, soit 557 m² soit 46 231 € HT auquel s'ajoute la TVA sur marge : 278.50 € soit 46 509.50 TVA sur marge incluse.

Le terrain est vendu à la SCI DTJP en l'état non viabilisé. Il est ici précisé que les réseaux se situent le long de la route de la route des forges et que l'acquéreur supportera les frais de raccordement auxdits réseaux.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA DIREST

Denis BERTIN-GUYON adjoint au maire, présente les opérations d'aménagement de trottoirs dans le secteur des Tavins et d'un parking en bordure de la route des Alpes.

Il présente 2 conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à savoir :

- Aménagement d'un parking Route des Alpes en bordure de la RN 57
- Création de trottoirs route de Vallorbe secteur des Tavins en bordure de la RN 57

Denis BERTIN-GUYON propose de signer les 2 conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la DIR Est.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5/ DEMANDE DE MISE A DISPOSITION LOCAL FERMO

Jean-Baptiste GALLIOT, adjoint au maire présente la demande de l'entreprise BOUCARD pour la mise à disposition de 50 m² du local FERMO.

Il rappelle la délibération N°2019-11-09 du 13 novembre 2020 où le tarif était fixé à 1€ du m².

Il propose de mettre à disposition 50 m² du local FERMO pour la période du 29 décembre 2020 au 1^{er} mars 2021 à raison de 50 € par mois.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES : arrivée de Monsieur le Maire

Colis de Noël distribués, .

Situation de 2 personnels en congés maladie

La séance est levée à : 19 h

Le secrétaire de séance,

Rose-May GIORGIANNI



La 1^{ère} adjointe,



Géraldine TISSOT-TRULLARD

